

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois	Six mois	Un an	40 fr.
Ville de Lyon	10 fr.	18 fr.	32 fr.	44
Département du Rhône	11	19	33	45
Département limitrophes	12	20	34	46
Autres départements	13	21	35	47

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. Stroz, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

Lyon, le 8 Mai

La commission de permanence s'est réunie hier pour la dernière fois. Deux questions posées à M. de Broglie, et auxquelles, comme d'habitude, M. de Broglie n'a pas répondu, ont fait tous les frais de la séance ; M. le vice-président du conseil possède au plus haut point la faculté de vider les questions sans y répondre. A. M. Picard, par exemple, qui affirme que l'article pour lequel a été supprimée l'Union libérale, n'était point répréhensible, il se borne à déclarer qu'il ne pense pas que la commission veuille se transformer en jury.

Cette réponse qui pourrait, de la part de tout autre sembler un peu cavalière, s'explique par le sentiment que M. de Broglie a de sa force. Il affecte d'ailleurs d'en faire montre, et de rappeler complaisamment ses 100 voix de majorité, — les 100 voix de majorité en faveur de l'état de siège, et de la façon dont il en use. — A cela l'on n'a rien à dire, et tant qu'il les aura, ces 100 voix seront, dans la bouche de M. de Broglie, un argument irrésistible.

Mais les aura-t-il bien longtemps ? M. Ducuing voudrait bien, de son côté, connaître l'époque à laquelle auront lieu les élections partielles des conseils généraux. Il est donc naturel qu'il le demande à M. de Broglie qui doit le savoir. Or, M. de Broglie convient assez négligemment que lui-même n'en sait pas plus long. — La question, dit-il, est délicate... la loi doit être étudiée afin de savoir à quelle époque expire le mandat des conseillers généraux en question.

Décidément M. le duc de Broglie est un ministre studieux, un ministre plein d'habileté. — Mais nous ne pensons pas qu'on l'accuse jamais d'être un ministre explicite.

On connaît M. de Tillancourt, député de l'Aisne, par ses bons mots. C'est un homme d'esprit, mais c'est en même temps un homme de sens. Il vient à la suite de tant d'autres, dire aujourd'hui son mot sur la situation et pour être venu des derniers, son mot n'en est pas des moins justes.

Dans une lettre qu'il adresse au *Glaiveur* de Saint-Quentin, et dont nous donnons plus loin les passages les plus importants, il met l'Assemblée en demeure de constituer. « L'Assemblée, dit l'honorable député de l'Aisne, s'est déclarée constituante : il faut qu'elle constitue ou qu'elle se retire. »

Il ne fait, on le voit, que répéter en termes plus vifs ce que tout le parti républicain conservateur, dont il est, n'a cessé de dire un seul jour. Il faut que l'Assemblée discute dès la rentrée les lois organiques : si elle ne peut s'en séparer pour les votes, la dissolution s'imposera fatalement. « Mais, ajoute M. de Tillancourt, il serait préférable qu'avant de se séparer elle fit cesser le provisoire, qui, en laissant le champ ouvert à toutes les convoitises, paralyse les affaires et empêche les impôts de rendre ce qu'ils devraient produire ; il faudrait enfin que, sortant de l'équivoque, elle donnât à la France une organisation solide et durable. »

Ce langage de M. Tillancourt ne peut manquer de paraître inspiré par un sentiment vraiment patriotique, et une appréciation très-juste de la situation. M. de Broglie moins qu'un autre ne saurait se défendre de le goûter complètement, car il ne peut manquer d'y retrouver les propres paroles qu'il pro-

nonçait lui-même dans son petit discours de lundi dernier.

Solution ou dissolution : ces deux termes, vont s'imposer désormais à M. le vice-président du conseil. M. de Broglie le sait du reste mieux que personne, et plus que personne il doit désirer d'en finir. — Mais « les cent voix de majorité ? »

L'Union se résigne enfin à confesser la déroute des carlistes. Il y arrive un peu tard, il est vrai ; mais quoique en rechignant, il en convient. On comprend tout bien la mauvaise humeur que lui inspire la ruine des espérances qu'il fondait sur son prétendant bombardeur, pour ne pas lui pardonner les aménités qu'il déverse sur les vainqueurs.

Ces derniers n'ont, à l'entendre, ni argent, ni ressources, ni crédit. « Il n'y a pas parmi eux l'étoffe d'un homme de génie, et encore moins (!) celle d'un honnête homme. » etc.

Quant aux carlistes, cela va sans dire, ils ont de l'argent, des ressources, du crédit, du génie et le reste... — mais ils ont perdu la bataille.

Et comme, lorsqu'il en est en verve, le journal de M. Veillot s'arrête difficilement, il en arrive cette fois jusqu'à prophétiser :

« Je vous le répète donc, s'écrie-t-il, nous entrons, dès à présent, dans une période de maux nouveaux. Le démembrement de l'Espagne en sera le dernier terme, ainsi que le châtiment de cette tourbe de gredins superbes, sans foi, ni Dieu, ni loi, qui préfèrent les produits de la féodalité, de la Commune, de l'adultère, du pétrole et de la crapule, à l'héritier légitime des descendants de Philippe V. »

En attendant que ces prédictions fantasmagoriques se réalisent, le descendant de Philippe V adresse à son peuple ingrat de petites proclamations bien naïves, et le maréchal Serrano, qui n'est point naïf, s'applique à faire entendre à ces bons Espagnols qu'il s'en faut encore de quelques jours pour que le « pays puisse disposer librement de lui-même. »

« Il arrive souvent que les victoires militaires sont des défaites pour la liberté. » — Cette maxime, qui n'est pas neuve et que nous empruntons à un journal, pourrait bien être le dernier mot de la situation.

INFORMATIONS POLITIQUES

Il n'a pas été question, dans la commission de permanence de l'affaire Piccon. Mais en dehors de la séance, M. Baragnot a déclaré que ce député avait donné sa démission.

Le maréchal de Mac-Mahon est rentré hier matin à Paris. Il est revenu enchanté de son séjour à Tours et à Saumur. Si court qu'ait été ce voyage, il a permis au maréchal de constater l'attitude sympathique et pleine de déférence des populations au milieu desquelles il s'est trouvé. Partout le président de la république a reçu l'accueil dû à sa longue et brillante carrière, à sa loyauté parfaite, à son dévouement absolu à la chose publique ; partout on lui sait gré de son intention bien arrêtée de faire respecter envers et contre tous la décision souveraine prise le 19 novembre par l'Assemblée constituante.

M. Labadie, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, est arrivé hier matin à Paris. C'est, paraît-il, sur l'invitation du comité directeur de la gauche radicale que M. Labadie a entrepris ce voyage ; il doit fournir, sur le conflit qui vient d'éclater entre le conseil général de Marseille et le préfet, des renseignements qui serviraient de base à une interpellation.

— Mon homme va bien, et les gars aiment un bon coton ; Dieu a mesuré la récompense au mal qu'ils m'ont donné ; ils sont honnêtes et de profit ; je ne travaille cément plus que pour mon plaisir.

— Quand on le disait, nourrice, qu'il fallait les instruire, et qu'ils n'en feraient que mieux leur chemin !

— On avait raison, mon lieu, et moi j'étais une buse de faire la sourde-oreille.

— Pierre est toujours charpentier ? demanda le jeune de Bussières.

— Oui, et ça ne lui fait pas de tort de savoir prendre ses mesures sur le papier.

— Je le crois bien !

— Alain est jardiner chez M. Duranton, à Breteville. Il a appris dans les livres à tuer les chenilles, à greffer les arbres, à amender les terres... est-ce que je sais ? Un tas de manigances qui font qu'on le paye deux fois plus qu'un autre... Il n'y a que Jacques que ça n'avance guère d'en savoir si long pour être tisserand.

— Ça avance toujours, nourrice, quand ce ne serait qu'à lire, le dimanche, au lieu d'aller au cabaret... Et Joseph ?

— Joseph tient les livres, depuis le mois dernier, chez un éleveur ; Antoine est encore bien jeune. Les filles poussent aussi... Lise est autan dire une demoiselle... Tout cela a du bon, mêlé de mauvais ; ainsi, ne s'est-elle pas avisée, pas plus tard qu'hier, de me dire qu'elle en sait trop long pour garder les vaches ! Elles ne peuvent pourtant pas se garder toutes seules... M'est avis que, si nous avions tant seulement un ou deux savants de moins, ça n'irait peut-être pas plus mal.

— A propos de savant, nourrice, vous ne m'avez pas dit de mon frère Guillaume.

— Oh ! pour celui-là !

— Est-ce qu'il y a longtemps que vous avez eu de ses nouvelles ?

— Nous l'attendons au premier jour, dit M^{me} Francœur qui allait et venait, en vaquant

On lit dans le Journal de Paris :

Dans une réunion publique préparatoire, tenue à Nevers pour l'élection du 24 mai, et présidée par M. Cyprien Gierd, député, il a été décidé que MM. Massé et Gudin, conseillers généraux et maires révoqués, seraient présentés au congrès départemental. M. Massé en première ligne, M. Gudin en seconde ligne, comme candidats républicains. Ces messieurs ont déclaré que, s'ils étaient nommés, ils siègeraient sur les bancs de la gauche républicaine.

M. Tenaillé-Saligny, ex-préfet du 4 septembre dans la Nièvre, n'a pas obtenu le patronage de la réunion.

Nous lisons à ce sujet dans la Presse :

Les députés cantonaux de la Nièvre qui formeront le congrès devant choisir un candidat républicain pour les élections du 24 mai ont envoyé, samedi dernier, un des leurs à M. Thiers.

On attend à Nevers le retour du député pour se prononcer sur le choix définitif du candidat.

(Sous réserves.)

M. le préfet de Meurthe et Moselle, à l'occasion du conseil de révision de Longuyon, a prononcé une allocution pleine de patriotisme devant les maires réunis à l'Hôtel-de-Ville.

Après avoir dit que le maréchal Mac-Mahon avait chargé de proclamer bien haut sa ferme résolution de préserver la nation de toute atteinte pendant ses sept années de pouvoir, M. le préfet a très-franchement indiqué ses préférences politiques en commentant habilement et spirituellement cette fameuse phrase de M. Thiers :

« En présence de la diversité des partis, il n'y a de possible en France que la république. » Puis l'orateur a conclu ainsi : « Travaillons donc, messieurs, à l'avènement d'un gouvernement réparateur qui n'accorde de privilèges à aucune classe spéciale et n'a de faveurs que pour le travail. »

C'est, croyons-nous, la première fois que l'on proclame ici, d'une façon aussi officielle, les mérites du régime républicain.

Les journaux bonapartistes s'émouvent du document publié par l'*Indépendance belge*. Ils cherchent à parer le coup droit qui leur est porté. D'après la *Liberté*, qui ne prouve pas autrement son dire, « le récit de l'*Indépendance belge* serait l'œuvre habile d'un personnage sans adroite que véritable, et qui aurait donné pour authentique un mélange de souvenirs confus et de faits absolument controuvés. »

Une autre feuille bonapartiste affirme que M. Jérôme David, dont le récit de l'*Indépendance belge* cite l'entretien avec l'impératrice, la soirée du 5 au 6, se trouvait alors dans le département de la Gironde.

Attendons pour voir se débrouiller tous ces mystères.

Le *Post-Scriptum* donne une nouvelle assez singulière, mais que rien n'est venu jusqu'ici autoriser :

Voici une nouvelle grave que nous donnons sous les plus expresses réserves, malgré l'autorité considérable du correspondant qui nous la transmet :

Dans la célébration de l'anniversaire des vingt-cinq ans de règne de Victor-Emmanuel, des bruits persistants qui ont pris naissance dans l'entourage du roi circulent sur son abdication. On n'ignore pas que c'est là, en quelque sorte, l'habitude de la famille de Savoie-Carignan.

Le roi aurait prononcé dans un cercle intime des paroles dont l'écho se serait étendu sous le vocable dans l'Italie entière : « J'ai rempli la première mission à laquelle j'ai juré sur la tombe de mon père de me consacrer. Si l'en reste une seconde, elle est au-dessus de mes forces ; le prince Humbert la remplira. »

L'*Evénement* fait remarquer que M. Piccon qui a renié la France est encore chevalier de la Légion d'honneur. Il met en regard de ce fait le cas de M. Bailleu, qui après avoir brillamment servi en Crimée, en Italie, en Afrique et au Mexique, a été rayé du contrôle de la Légion pour une légère condamnation de presse et pour un mot un peu vif.

aux soins du ménage.

Modeste s'était mis à travailler dans l'embrasure d'une fenêtre ; mais elle était plus à la conversation qu'à sa couture.

Au nom de Guillaume, elle se sentit rougir.

— Un maître d'école ! reprit la Gervaise ; excusez du peu ! C'est l'idée à Claude que la marmaille de Chamblay n'aille plus à Breteville pour apprendre ses lettres. On saura mon gars dans les rues comme M. le curé.

Pourvu qu'il nous reconnaisse seulement, et que la vanité ne lui trouble pas la cervelle !

— Nourrice, ce que vous dites là est mal ; je réponds de mon frère Guillaume comme de moi.

— Toi, mon lieu, ce n'est pas la même chose ; tu es né dans le grand ; tu sais tout naturellement porter la fortune ; il n'y a pas de danger qu'elle te grise...

— Voilà papa ! s'écria tout à coup Modeste. Et elle se précipita vers la cour au devant du fermier.

Christian en fit autant, et Claude, pris d'assaut, représenta bientôt le groupe du Laocoon... avec les serpents en moins et le bonheur en plus.

Des chèvres étrangères brouillaient dans la cour.

— Les maudites bêtes ! dit Gervaise ; voilà encore qu'elles m'ont suivie ; elles n'en font jamais d'autres !

— Bah ! reprit Claude avec son bon sourire, ne faites donc pas attention !... Depuis que vous avez le pré voisin, c'est à charge de revanche ; j'ai surpris, l'autre jour, deux ou trois de mes moutons qui se gobaient à vos dépens.

Au village, peut-être avons nous déjà eu occasion de le dire, toute liasse se traduit par un bon repas.

Gervaise ne se rappelait pas bien si elle avait soupe, et rien que ce manque de mémoire l'autorisait à recommencer.

Ce repas du soir fut gai comme ceux dont

On lit dans le Journal d'Alsace :

Nous apprenons que le gouvernement vient de faire signer à M. de Schauenbourg, propriétaire à Hochfelden, et à M. Victor Elbel, habitant également Hochfelden, d'avoir à quitter le territoire d'Alsace-Lorraine à bref délai. Nous ignorons les causes précises de ces deux expulsions.

On annonce pour ces jours prochains une réunion, à Fribourg, des évêques suisses. Il s'agira probablement de l'attitude à prendre par le parti ultramontain à la suite de l'acceptation de la Constitution fédérale révisée.

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, annonce que l'empereur d'Autriche vient de donner sa sanction aux nouvelles lois confessionnelles.

Dans un « communiqué », qui a fait quelque bruit, le gouvernement a déclaré qu'il n'existait pas de journaux officieux. En revanche nous avons, comme dit l'*Union*, les journaux « serviteurs ». Au nombre des plus zélés ; il faut incontestablement placer le *Français*, qui à toutes les vertus du « bon emoucheur » dont parle le fabuliste, et veille sur le repos du ministère avec tout le dévouement que montre l'*Union* à « servir » son roi.

On sait que M. le duc de Broglie, dans son toast au président de la République, a affirmé très-énergiquement la nécessité de voter les lois constitutionnelles pour affermir, entre les mains du maréchal le pouvoir que l'Assemblée nationale lui a confié pour sept ans. Un langage aussi net contrastait d'une façon trop étrange avec les déclarations ambiguës de M. le duc de Broglie devant la Chambre ; il était trop manifestement en contradiction avec le vice-président du conseil pour que l'attention de la presse ne fût pas éveillée par cet incident.

Quelques journaux — de droite ou de gauche — ont cru y découvrir la manifestation d'une politique nouvelle, et naturellement les uns ont approuvé un changement d'attitude, que devaient blâmer les autres. Il n'en a pas fallu davantage pour que le *Français* se remit en campagne. Si subtil d'ordinaire, si ingénieux à découvrir le fin fond des choses, ou à dévoiler les petites machinations de M. Thiers, le *Français* avoue « ne plus rien comprendre à la polémique des journaux dont il s'agit. »

En manifestant, dit-il, le désir formel de voir voter les lois constitutionnelles et la volonté résolue d'y travailler de toutes ses forces, le chef du cabinet n'a fait que répéter ce qu'il avait dit cent fois. Cette politique, qui n'est que la stricte exécution des décisions de l'Assemblée, avait toujours été celle du gouvernement, et il ne pourrait en avoir une autre sans se mettre en contradiction avec lui-même et en révolte contre la loi.

Pour le coup, le pavé est un peu lourd. « Se mettre en contradiction avec lui-même ». Est-ce que vraiment, M. le duc de Broglie s'en est beaucoup préoccupé jusqu'à ce jour ? Les parlementaires du centre droit s'inquiètent bien de donner un démenti de tous les jours au libéralisme qu'ils affichaient sous l'empire ! Quant à la légalité, les ministres se vantent, en effet, d'y rester fidèles ; mais ils vont volontiers jusqu'à son extrême limite, et s'ils ne songent point à violer les lois qui les gênent — ils ne se font pas faute de demander à la Chambre toutes les mesures restrictives qui peuvent servir leur politique.

Le *Français*, au reste, d'excellent

les raisons pour admirer ces habiletés de la politique ministérielle, et la meilleure de toutes, c'est qu'il met lui-même en pratique cette tactique savante, qui consiste à vouloir contenter tout le monde, et n'aboutit qu'à provoquer le mécontentement général.

D'après le passage que nous venons de citer, on serait, en effet, porté à croire que le ministère et son défenseur officieux ne désirent rien tant que la rapide organisation des pouvoirs du maréchal. Or, qu'on poursuive la lecture du *Français*, et l'on verra qu'il ne s'agit, pour notre confrère, tout au moins, que de se hâter le plus lentement possible :

Une demande d'urgence, dit-il, a pour effet de supprimer la garantie des trois lectures. Cette procédure se comprend pour une mesure politique, pour une question simple comme celle de la prorogation. Mais elle ne se comprend pas pour une loi organique, très-compliquée, comme celle de la seconde Chambre. C'est déjà beaucoup qu'une constitution soit ainsi faite sans autres formalités que celles qui sont exigées pour une simple loi. Dans beaucoup de législations, il y a dans ce cas des garanties particulières. Nous ne les avons pas ; nous ne demandons pas qu'on les introduise pour la circonstance. Mais, au moins, ne supprimons pas les trois lectures. Du reste, nous n'en réclamons pas moins pour la préparation et la discussion de ces lois constitutionnelles toute la rapidité qui pourra se concilier avec la maturité nécessaire de l'examen. Et nous sommes persuadés que tel sera le sentiment de la majorité et du gouvernement.

Ne supprimons pas les trois lectures ! Voilà le nouveau mot d'ordre des ministériels.

Notre confrère a cent fois raison : il n'y a pas de changement de politique à prévoir dans les sphères gouvernementales.

Notre langue politique s'enrichit tous les jours de mots nouveaux. La *Presse* vient d'inventer les « conservateurs septennalistes », destinés, sans doute, à faire contre-poids à la « République septennale ». Il paraît que cette expression n'a pas eu le bonheur de plaire à la *Patrie*, qui s'est permis quelques plaisanteries plus ou moins spirituelles. Son confrère lui répond en définissant le conservateur septennaliste :

Le conservateur septennaliste est un conservateur partisan du septennat. Il peut être légitimiste, orléaniste, bonapartiste, ou même un peu républicain. Mais il a consenti à aujourd'hui ses espérances durant sept années, et, ayant accédé à la trêve, il appartient à la catégorie des septennalistes.

Que vous ayez un habit, une redingote ou même un simple veston, vous n'en pouvez pas moins endosser un pardessus protecteur, qui vous mettra provisoirement à l'abri du froid et de la pluie. C'est ainsi que les légitimistes, orléanistes, bonapartistes et même ce qu'il y a de moins mauvais parmi les républicains, peuvent se dire conservateurs septennalistes. Cette enveloppe temporaire peut couvrir les opinions les plus diverses. C'est une chrysalide d'espèce indéterminée, d'où s'échappera un papillon inconnu, qui sera peut-être blanc, peut-être bleu, peut-être tricolore.

Après cette lumineuse définition, la *Presse* donne un exemple qui n'est pas moins lumineux.

Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que la *Patrie*, qui raille « les conservateurs septennalistes », en fait partie. Comme M. Jourdain, elle fait de la prose sans le savoir, et elle le fait très-bien. La *Patrie* défend énergiquement le septennat, et, quant à être conservatrice, chacun sait qu'elle l'est bien. Aussi espérons-nous qu'elle ne se refusera pas plus

longtemps à comprendre la signification des mots fort intelligibles de « conservateur septennaliste », puisqu'elle a la faculté d'en chercher le sens en elle-même, et qu'à chaque instant du jour elle peut, en se plaçant devant une glace, voir devant elle un spécimen important de la classe qu'elle étudie.

Si la *Patrie* avait pratiqué le précepte de la philosophie antique : Connais-toi toi-même, il est certain qu'elle saurait ce que c'est qu'un conservateur septennaliste.

Voilà un terme du dictionnaire politique, dont le sens est désormais bien fixé. Nos petits neveux pourront, grâce à la collection du journal la *Presse*, entendre les discussions politiques de notre temps et se réjouir à la lecture de tous ces grands débats.

Voici la lettre de M. de Tillancourt dont il est question dans notre Bulletin :

L'Assemblée nationale s'est déclarée constituante ; il faut qu'elle constitue ou qu'elle se retire. Il ne lui est plus possible, alors que les armées étrangères ont évacué le territoire depuis plus d'une année, alors qu'aucun désordre ne se produit à l'intérieur, d'ajourner l'accomplissement de la mission qu'elle s'est donnée.

Il faut donc, dès la reprise de ses séances, qu'elle discute les principales lois organiques élaborées par des commissions depuis de longs mois. Si elle ne peut s'entendre pour les voter, la dissolution s'imposera fatalement. Mais il serait préférable qu'avant de se séparer elle fit cesser le provisoire qui, en laissant le champ ouvert à toutes les convoitises, paralyse les affaires et empêche les impôts de rendre ce qu'ils devraient produire ; il faudrait enfin que, sortant de l'équivoque, elle donnât à la France une organisation solide et durable.

Après l'insuccès si éclatant des tentatives monarchiques de l'automne dernier, après la persistance si marquée des électeurs de tous les départements à porter leurs suffrages sur des députés républicains, il est impossible d'organiser un autre gouvernement que le gouvernement républicain.

Cette organisation doit avoir pour point de départ la présidence confiée pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon, et cette présidence doit être prise au sérieux, garantie contre tout être prise au sérieux, garantie contre toute attaque. Sa transmission à un successeur doit pouvoir se faire sans secousse, sans trouble, ainsi que cela a eu lieu lors du renversement de M. Thiers, qui pourtant avait été pendant longtemps considéré par tous les partis comme l'homme indispensable.

La facilité avec laquelle cette transmission s'est opérée, à plus que toutes les théories, rattaché à la République les conservateurs exempts de passions aveugles, étrangers à toute idée préconçue, à toute formule gouvernementale systématique. C'est donc à organiser la République conservatrice que tendront à l'avenir tous mes efforts, comme ils y ont tendu vers le passé.

Propos lyonnais

L'EMPIRE ET LE BÉTAIL

Un journal bonapartiste m'était tombé entre les mains ; c'est un accident qui peut arriver à tout le monde. J'y avais lu, non sans que mes cheveux se hérissent sur mon front, des nouvelles terrifiantes sur la situation matérielle et l'ordre moral de nos bestiaux. Selon cette feuille, la dégradation régnait sur les bêtes à cornes, et celles qui n'en ont pas n'étaient pas mieux à leur aise.

Je n'y tins plus. Je m'élançai dans la campagne pour me rendre compte par moi-même de l'état de la chose. Voici le dialogue alternatif, comme dans Virgile, que j'eus le bonheur de saisir au vol :

— Maudit soit le 4 Septembre ! C'est lui qui fait notre malheur. Mais console-toi, mon

La nuit commençait à venir. Tout à coup, il se leva et siffla Mouton : — Allons, mon camarade, dit-il, tu vas m'escorter jusqu'à Saint-Martin-des-Bois, n'est-ce pas ?

Le chien tourna sur lui-même, comme une toupie d'Allemagne, en jappant de satisfaction. — Je vais voir si mon cheval est prêt, ajouta le jeune homme.

Comme il débouchait dans la cour, il vit une ombre assise à l'entrée du clos, sous un pommier.

Pour tout autre que le jeune homme, ce n'était qu'une ombre ; pour lui, c'était Modeste. Il fut droit à elle, et la serrait sur son cœur : — Tu sais, lui dit-il, quel qu'on dise ou qu'on fasse, je n'aimerais jamais que toi.

Puis, il lui mit un long baiser sur les lèvres et entra tout seul, dans la salle, prendre son chapeau.

Tout cela s'était passé en moins de cinq minutes. Le fermier et la fermière n'avaient pas bougé. La Gervaise achevait de faire fondre un morceau de sucre dans un petit verre d'eau-de-vie.

Claude tendit la main à celui qu'il n'osait plus considérer comme son fils adoptif.

— Au revoir, mon garçon, dit-il.

Au revoir, père, répéta Christian.

Il embrassa Marguerite, il embrassa Gervaise, tout cela précipitamment, comme s'il ne fut plus senti qu'une leur de courage dont il était urgent de profiter.

Une seconde après, il était en selle, et fuyait ventre à terre, comme le héros de la ballade allemande.

Dans d'autres circonstances, s'il était resté le commensal de la ferme, la mine n'aurait sans doute éclaté que plus tard. Comprime, bouillant, trop plein de tendresse, il en était arrivé de son cœur comme des chaudières sans soupape, qui font explosion.

(La suite à demain.)

FOLLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 9 Mai 1874.

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Christian sortit d'une pièce voisine, et plantant bravement deux vigoureux baisers sur les joues de la paysanne ébahie :

— J'ai l'honneur de présenter mes hommages à madame Gervais, dit-il d'un ton où le comique se mêlait au respectueux.

Christian avait quitté sa tunique d'uniforme ; il était mis avec une certaine élégance et en jeune homme de sa condition.

— Sainte Vierge ! s'écria Gervaise, quel beau langage et quel beau monsieur ! Le voilà quasiment de la taille de Claude ! Viens donc que je te regarde au jour... Qui est-ce qui dirait jamais que c'est là le petit que j'ai nourri de mon lait, et qui, sans reproche, m'a fait passer tant de nuits blanches ?... C'est à peine si j'ose l'embrasser, tant ma

garçon. Tâche de retrouver ton bel appétit d'autrefois. Fais-toi une raison, et ne te laisse pas aller à la mélancolie. Il reviendra un jour, oui, il reviendra. En attendant conserve toi pour lui. Car à te voir ainsi maigre, étiolé, flétri, minable, je maigris moi-même et ma bourse aussi.

L'homme qui parlait ainsi était assis près d'une haie. Il tenait d'une main un journal au titre bonapartiste, de l'autre un fouet grossier. La personne à laquelle s'adressaient ces membres de phrase plaintifs était vraisemblablement cachée derrière le buisson. Quelle que fut sa condition sociale, il devait partager l'émotion de son interlocuteur. En effet, un gémissement sourd, inarticulé, tenant du gémissement, partit de derrière la haie.

Vivement intéressé, je m'arrêtai. L'homme au fouet poursuivit :

— Oui, je te comprends et tu me comprends. Tu le regrettes, toi aussi. Il te manque, comme à tous les honnêtes gens, car tu as du cœur, toi. Tu ne ressembles pas à ces gendres de républicains qui ont pris sa place. Je voudrais que tu fusses libre l'estimable feuille que je salue en ce moment. Cela te relèverait le moral. Tu reprendrais cet air de gâté, cette noble présence et ces belles joues rebondies qui faisaient notre gloire.

J'étais ému. Les larmes me venaient aux yeux. Je compris qu'il se passait là un drame de famille, mystérieux et navrant. Pénétrer le mot de l'énigme, tel fut mon plan. Je fis quelques pas en avant et jetai les yeux par dessus la haie. Là, j'aperçus, couché dans la terre fraîchement remuée, cet être pacifique, ce bon vivant sans reproche, ce philosophe épicurien sur lequel était fondée la gloire de la charcuterie de Lyon.

— Vous avez l'air sensible, me dit l'homme au fouet. Vous devez vous intéresser à l'avenir du sacrifice lyonnais. La décadence d'une de nos gloires nationales ne peut laisser indifférent un homme de cœur. Toute âme libre vibre généreusement lorsqu'il s'agit de l'amélioration de la charcuterie. Eh ! bien, monsieur, elle est atteinte à sa source. Les dignes animaux, dont vous voyez un modeste représentant, ne sont plus dans leur assiette depuis la chute de l'empire. Ils ne prennent pas la charde. Ce jeune sujet donnait naguère les plus belles espérances. Il avait paru avec distinction au concours régional de l'Arar. M. le président du comice agricole avait même daigné jeter les yeux sur lui. Le jury lui avait prédit les plus hautes destinées. Je rêvais déjà d'être décoré pour les mérites de mon élève. Hélas, il s'arrêta au début de sa carrière. Il ne pèse encore que 150 kilos. Ah ! la république ! la république !

C'était une de ces douleurs qu'on ne console pas. Il s'arrêta comme pour laisser à son confident le temps de placer son mot dans la conversation. Mais celui-ci était discret. Peut-être aussi que l'émotion l'empêchait de parler. Il se contenta de lancer deux ou trois monosyllabes en allemand et se refonça dans ses réflexions.

J'étais quelque peu surpris, mais il faut bien qu'il y ait du vrai dans ces plaintes. Les journaux bonapartistes ne manquent pas une occasion d'affirmer que, hors de l'empire, il n'y a pas de salut pour le bétail. Le journal que lisait mon homme le prouvait catégoriquement. Il faisait remarquer combien le gouvernement déchu avait favorisé la race bovine dans le développement de ses aspirations légitimes. Sans doute, l'empereur avait été moins heureux dans ses projets relatifs aux races latines. Mais nos malheurs ne sont-ils pas compensés par la féconde impulsion que ce gouvernement bucolique a donnée aux races bovine, ovine et porcine ?

La feuille bonapartiste ne s'en tenait pas là. Elle citait des faits à l'appui de sa thèse. Son reporter, rendant compte d'une foire, avait avec tristesse qu'il n'avait pas trouvé aux bestiaux cet air de satisfaction intime et de confiance sereine qui les caractérisait au bon temps. Il ajoutait même avec une douce naïveté que les animaux maigres avaient pu difficilement se vendre. O déplorables effets de la République !

Mais sous l'empire, il n'y avait pas d'animaux maigres. Que si, d'ailleurs, il s'en trouvait qu'il, par un mesquin esprit d'opposition, refusant d'engraisir, ils se vendaient comme gras. Et voilà le gouvernement, que les Français ont mis à la porte.

Mais nos agriculteurs ne manquent pas de bon sens ni de finesse. Ils refusent généralement de tomber dans le panneau bonapartiste. Quelques-uns cependant se laissent prendre à ce raisonnement.

— Ah ! vous diront ces naïfs, sous l'empire tout se vendait. L'or roulait dans nos doigts. Les écus arrivaient à la file et les sous par bandes. Nous n'avions pas assez de vieux bas pour les contenir. Maintenant, c'est à peine si l'on voit des billets de banque. Les vœux, tombés dans le mépris, ne tiennent plus dans le monde le rang distingué qu'ils méritaient. Voilà même qu'on ne peut plus vendre le mauvais bétail comme on s'en était fait.

On pourrait dire à ces agriculteurs naïfs qu'ils souffrent de la gêne du pays. A qui la faute ? Mais ils sont entêtés. Ils ne pardonnent pas à la République le mal que leur a fait l'empire. Ils sont incapables de remonter des effets aux causes. Ils raisonnent comme ce fermier qui n'ayant pu colloquer à un acheteur sa vache maigre, se retirait en grommelant : « Allons-nous-en, bardele. Rentrons chez nous. Ils nous méprisent parce que nous sommes bonapartistes. Mais patience ! quand il faudra voter nous voterons tous les deux pour l'empire. »

Les bonapartistes prétendent qu'eux seuls peuvent faire le bonheur de nos basses-cours : soit. Qu'ils nous disent donc au moins le rapport intime qui existe entre le bétail et l'empire. Les bœufs tendaient-ils plus largement les fraches prairies lorsque Napoléon III était à leur tête ? Les descendants du compagnon de saint Antoine avaient-ils un plus robuste appétit, lorsqu'ils pouvaient se dire : un gouvernement ami veille sur nous ? Les oies mettaient-elles alors un amour-propre de parti à fournir aux amateurs un foie plus volumineux ? autant de questions que je me pose.

J'ignorais, quant à moi, que les hâtes de nos basses-cours eussent en politique des idées aussi tranchées. Serait-il donc troublé aussi par les discussions interminables du jour ? Se livreraient-ils, au fond des étables, à des dissertations animées sur les lois constitutionnelles. Le grand bœuf roux dirait-il à son voisin, en un mugissement sonore : Je suis pour l'appel au peuple, et vous ?

Espérons, grand Dieu ! que nos paisibles animaux sont à l'abri de ces préoccupations indigestes. Ils jouissent de cet état d'indifférence politique que recherchent, pour le peuple, la plupart de nos gouvernements. Cette obéissance sans discussion, cette soumission aveugle, cette absence heureuse de raisonnement, voilà où bien des politiques voudraient nous ramener. Nous sommes malheureusement encore loin de cet idéal. L'homme n'est pas parfait. Mais espérons qu'un jour la France sera un parc bien discipliné, une Bergerie obéissante, une ferme modèle.

En attendant, les bonapartistes s'attribuent un droit exclusif à la confiance des bestiaux. Ils assurent qu'ils ont la majorité dans les campagnes ; c'est sans doute de cette manière qu'il faut l'entendre. Ils ont coutume de compter pour eux les abstentionnistes, et les troupeaux sont évidemment abstentionnistes.

Libre à eux de compter sur les bêtes à cornes ou sans cornes. Ils peuvent prendre, si bon leur semble, les cris des canards et les bêlements des moutons pour des réclames en faveur de l'empire. Je ne vois même pas d'inconvénient à ce qu'ils traduisent les strophes sonores du chantre vigoureux de nos fermes par le cri de : Vive l'empereur ! Cela n'empêchera pas les paysans de venir en foule à la République.

Et pourtant de nombreux agents bonapartistes travaillent, comme on sait, les campagnes. Ils vantent les douceurs de l'empire. Sous ce règne adoré, des fleuves de lait et de vin arrosaient nos champs. C'était l'âge d'or. L'arithmétique était même perfectionnée, et, dans ce temps béni, deux et deux faisaient cinq.

Braves gens, avec ou sans bétail, qui payez les nouveaux impôts, legs de l'empire, vous savez maintenant si le calcul était juste !

Voici l'article qu'a publié la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur l'entrevue qui vient d'avoir lieu entre l'empereur de Russie et l'empereur d'Allemagne et dont il a été question dans nos dépêches :

L'empereur Alexandre, le meilleur ami de l'Allemagne, vient encore de passer deux jours dans notre capitale, qu'il a saluée en lui, avec une joie sincère, non-seulement le proche et cher parent de notre maison régnante, mais encore un hôte ancien et aimé. Les dix dernières années ont été pour la population de Berlin riches, très-riche en grands événements historiques, en événements d'une importance telle qu'ils se présentent rarement, même dans la vie d'un grand peuple. On ne pourrait guère en vouloir au Berlinois si, gâté un peu sous ce rapport, il était moins accessible à de pareilles impressions après trois entrées triomphales et l'entrevue des trois empereurs. Mais l'accueil spontané et extrêmement cordial que la population, pressée sur le passage de l'empereur Alexandre, lui avait réservé dimanche, prouve que les habitants de la capitale si étroitement liée aux destinées de la maison régnante et de la patrie n'ont pas, au milieu de l'éclat des temps nouveaux, désappris la vertu par excellence des peuples, la reconnaissance.

Ce n'était pas seulement le respect pour les vertus princières du potentat si étroitement lié avec notre cher empereur qui avait fait grandir dimanche les Berlinois en si grandes masses dans les rues, c'était avant tout la reconnaissance pour ce que l'empereur Alexandre avait fait pour la Prusse et l'Allemagne à l'époque la plus critique de notre histoire moderne. C'était la preuve que se renouvelle à chaque moment que notre peuple, dans toutes ses couches, sait apprécier l'amitié sincère et rendre fidélité pour fidélité à travers toutes les vicissitudes des temps.

Le même journal annonce que le prince Gortschakoff a eu, lundi, une longue conférence avec le prince de Bismarck.

La *Gazette de la Croix* ajoute qu'il a eu également une conférence avec M. de Bulow, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

La rédaction du journal *l'Union libérale démocratique de Seine-et-Oise*, dont la publicité vient d'être interdite, a adressé à ses actionnaires et à ses abonnés la circulaire suivante :

Monsieur et cher concitoyen,

Comme vous en avez déjà été informé, un arrêté pris par M. le général gouverneur de Paris, sur l'avis du conseil des ministres, interdit la publication de *l'Union libérale démocratique de Seine-et-Oise*.

Cet arrêté porte une grave atteinte à vos droits de propriété, à vos intérêts moraux et politiques. Si le journal provoque par son intervention de langage, ma responsabilité n'en est rien. J'ai l'espoir que vous pensez qu'il n'en est rien. Vous savez, monsieur, si notre journal a jamais franchi les limites de la polémique qu'on devait croire permise ou si, au contraire, comme l'ont hautement reconnu toutes les feuilles libérales de Paris et de la province, nous avons toujours été, en termes modérés, les idées les plus honnêtes.

Je n'ai pas à examiner, monsieur, la teneur de l'arrêté. On ne discute pas avec l'état de siège ; il frappe, mais il n'écoute pas. Les explications de mon sympathique confrère et ami, M. Hector Pessard, et les protestations de la presse ont déjà fait la lumière. Au surplus, il est étrange de nous entendre accuser d'excitation à la haine et au mépris d'un gouvernement qui, en dépit de toutes les sources intrigues, est celui de la république ; nous ne faisons qu'en réclamer l'organisation durable et définitive. Nous critiquons le cabinet ; ses actes nous semblent trop souvent blâmables ou dangereux, mais par quelle loi est-on tenu de croire à l'infirmité de ministres qui se disent parlementaires ?

Il y a dans l'arrêté pris par M. le gouverneur de Paris, après avis du conseil des ministres, une allégresse plus grave. On accense notre journal de se livrer habituellement à une polémique de nature à exciter le désordre et à provoquer la haine et le mépris envers l'armée et ses chefs.

Nous ne pouvons en croire nos yeux ; cette imputation nous allait droit au cœur. En vain ai-je cherché dans notre collection les pièces justificatives sur lesquelles s'appuie sans doute le ministre pour nous attribuer une si odieuse habitude. Je n'y ai vu, à l'endroit de l'armée, que des paroles pleines de respect, de sympathie et d'affection. Je mets au défi notre plus acharné détracteur de trouver un seul article de *l'Union libérale* animé d'un autre sentiment.

C'est donc de toute la force de ma conscience que je repousse l'accusation lancée contre nous avec une si incroyable légèreté. Si, malgré nos lavements blancs, cette légèreté n'existait pas, j'aurais le droit de qualifier une telle attitude de calomnie.

Pour moi, monsieur, je m'en remets à votre jugement. Vous nous conservez, je n'en doute pas, votre estime et votre appui. Peut-être l'heure n'est-elle pas éteinte où nous nous retrouverons les mêmes, mais dût notre feuille être privée de la parole jusqu'au jour en vue duquel on semble nous l'avoir si brutalement enlevée, vous saurez juger les auteurs de notre exil. Jusque-là, vous nous permettrez la consolation de nous dire

que, si *l'Union libérale* est si durement frappée, c'est pour avoir obtenu la confiance des républicains de Seine-et-Oise en exprimant, avec modération et sans faiblesse, les convictions qui sont les vôtres.

Agrez, je vous prie, monsieur et cher concitoyen, l'assurance de mes sentiments dévoués.

ALPHONSE BERTAND,
Rédacteur en chef de *l'Union libérale démocratique de Seine-et-Oise* (interdite).

Les Sociétés de Sauveteurs

Dans le discours qu'il a prononcé lundi, 4 mai, devant l'assemblée générale de la Société de sauveteurs des naufrages, M. le vice-amiral de La Roncière Le Noury, président, a annoncé que le conseil d'administration de la Société, ne pouvant rester indifférent au mouvement d'opinion que les derniers sinistres de mer ont fait naître, a choisi dans son sein une commission composée des hommes les plus compétents, pour examiner les moyens qu'on pourrait avoir d'éviter ou d'atténuer les malheurs des naufrages, soit sur la côte, soit en pleine mer.

Nous avons récemment cherché à attirer l'attention sur la nécessité de réformer le droit maritime international en ce qui concerne les sauveteurs ; mais ce n'est pas aux abus que nous avons signalés que se bornent les réformes nécessaires. La navigabilité des bâtiments est ce qui devait d'abord solliciter l'attention des marins. La commission dont il s'agit ici s'est donc principalement occupée de la sécurité des chemins de la mer, que les travaux de Maury auraient en vain si bien marqués si l'insuffisance ou l'inefficacité des lois et des règlements, et l'imprévoyance et l'insouciance des hommes ne profitaient pas des avis terribles de tant de désastres récents.

Toutes les Sociétés de sauveteurs du monde ont été interrogées par la commission de notre Société française ; la plupart sont entrées dans ses vues et l'ont aidée à préparer une sorte de Code dont l'acceptation sera prochainement proposée, par les voies hiérarchiques, aux diverses puissances maritimes.

On espère que l'Angleterre se prêterait à ces réformes, en tant qu'elles seront d'accord avec le principe de liberté qu'elle aime à voir assurer partout, dans les entreprises de mer comme dans les autres exercices de l'activité humaine.

Sur l'initiative de M. Samuel Plimsoll, le Parlement a chargé naguère d'en étudier de semblables une commission qui a terminé sa tâche. M. Plimsoll s'inquiétait surtout des qualités de la construction des navires. D'autres se préoccupaient plutôt de la valeur des règlements ; d'autres encore, — et par exemple M. Farcy, qui a fait dans ce sens une proposition à l'Assemblée nationale, — du peu de respect qu'ils obtiennent et de la nécessité de punir sévèrement ceux qui ne les respectent pas ; d'autres enfin, — et nous avons été de leur avis, — pensent que les lois de mer ne peuvent que gagner à être uniformes et que, parmi les principes à proposer à l'adhésion de toutes les nations navigantes, doit avoir place celui d'une assistance équitable et réciproque, en pleine mer aussi bien que sur les côtes ou en vue du rivage.

Quoi qu'il en soit, les études et les efforts de la commission de notre Société française de secours aux naufrages ne sauraient être que profitables à l'humanité tout entière, et l'on ne pouvait mieux à propos ni avec plus d'autorité s'occuper de la sécurité sur mer du commerce universel, gage de son extension illimitée.

(Journal des Débats.)

ÉCHOS DE PARTOUT

Un incident a marqué la réception des autorités, faite par le président de la République à Saumur.

Le Père Collineau, supérieur des religieux de Notre-Dame-des Ardilliers de Saumur, se présentait :

— Je vous reconnais, s'écria le maréchal, sans vous avoir jamais vu ; vos traits sont ceux de votre frère.

Le P. Collineau est, en effet, le frère du général Collineau, mort dans la guerre contre la Prusse, et qui, colonel en Crimée, commandait les zouaves à l'attaque de Malakoff, dirigée par Mac-Mahon lui-même.

Mardi dernier, les créoles de nos différentes colonies célébraient dans un banquet présidé par M. Schœlcher, l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage. MM. Crémieux, Louis Blanc et Albert étaient présents. MM. Victor Hugo, Léon Gambetta, Jules Simon, Garnier-Pagès et Ledru-Rollin se sont excusés par des lettres dont il a été donné lecture.

M. le prince de Gortschakoff, qui a obtenu de l'empereur de Russie l'autorisation de résider quelque temps en France, vient d'arriver à Paris.

Voici une anecdote caractéristique sur le maréchal Concha :

Le maréchal Concha, dont les manœuvres viennent de déterminer la défaite des carlistes et la levée du siège de Bilbao, est, on le sait, et il vient d'en donner une preuve éclatante, — un des plus remarquables hommes de guerre de l'Espagne.

Son sang-froid est légendaire. Voici un exemple de cette impassibilité bien caractéristique :

Le maréchal était à cheval en tête de son état-major, sous le feu de l'ennemi, attendant le moment de l'attaque. A ses côtés se trouvaient deux de ses meilleurs officiers.

Le maréchal se retourna pour demander sa lunette à son aide de camp. Au même moment, l'officier qui était à sa droite tomba mort sur le pommeau de sa selle, frappé d'une balle au front.

Le maréchal s'informe, en essayant avec son gant le verre de sa lunette :

— Où est-il blessé ?

— A la tête, mon général, et il est mort !

— Je m'en étais douté, répond tranquillement Concha : la balle a fait tac. En avant, messieurs !

Les habitants de deux petites localités voisines, en Thurgovie, ceux de Tobel (catholiques), et ceux d'Aflenz (protestants), viennent de donner un excellent exemple, qui semblerait prouver qu'en cet heureux pays les passions politiques ne sont pas bien vivaces. Ils ont préparé à l'avance, à frais communs, un feu d'artifice destiné à célébrer le résultat du vote du 13 avril, relatif, comme on sait, à la révision de la constitution fédérale ; seulement il fut convenu que si les lois du sermentement, en même temps que la joie du triomphe, et de ce programme a été fidèlement exécuté.

Ne sont-ce pas des gens bien conciliants que ces braves Thurgoviens ?

Voici le menu du dîner donné avant-hier à

Saumur, par le président de la République, aux autorités du département :

Portage, saufs pochés,
Turbot saucé hollandaise,
Filets béarnaise,
Salmis de perdreaux truffés,
Poulet chasseur,
Faisans rôtis,
Petits pois nouveaux,
Asperges,
Parfait glacé, desserts assortis.

Vins
Grands crus de Bordeaux
et de Bourgogne,
Champagne.

Faisans et perdreaux !

Il y a deux ans, à pareille époque, les journaux réactionnaires n'ont-ils pas fait remarquer que M. Thiers avait, dans un dîner officiel, mangé du gibier bien après la fermeture de la chasse ?

Quoique le jury ait été assez sévère cette année, et ait écarté du Salon la plupart des esquisses grossières qui constituent ce que les peintres de l'école de « l'impression » appellent leurs paysages, on peut voir ça et là, sur les murs des salles du Palais de l'industrie des choses assez laides.

Mais, disiez-quelqu'un à Gérôme, ces gens-là n'ont jamais regardé un champ ni un arbre ! Ils ne sont jamais allés à la campagne !

Si, répondait Gérôme, ils y vont, mais ils ne travaillent pas... Ils fument la cigarette d'après nature !

On repartie d'imposer les escargots.

Une façon comme une autre de les empêcher d'être sympathiques.

La récolte de la soie en France en 1873

La chambre syndicale des marchands de soies de Lyon publie depuis la guerre une statistique annuelle de la production de la soie en France et dans les pays étrangers. Son travail sur la récolte de 1873 vient de paraître ; il fait suite à ses publications semblables sur les récoltes de 1871 et 1872, et acquiert ainsi un intérêt croissant par les rapprochements qu'il permet de faire avec les années antérieures.

Condensés en quelques pages, sobres de réflexions, dégagés de cette emphase qui obscurcit trop souvent nos publications officielles, on sent tout de suite que ces documents émanant d'hommes pratiques, ménagers de leur temps et de celui d'autrui.

La publication que nous avons sous les yeux comprend deux parties : la première, qui a trait à la récolte des cocons en France, est le résumé de l'enquête faite par les municipalités de chacune de nos communes séricicoles ; la seconde concerne les pays étrangers. Nous analyserons aujourd'hui la première partie.

La quantité de graines mises à éclosion en France en 1873 s'est élevée à 736,750 onces ou cartons, soit 70,000 onces de moins qu'en 1872. Quant à la proportion respective des diverses provenances, elle est restée sensiblement la même : les cartons du Japon forment la majorité (56,7 0/0), puis viennent les graines indigènes et les reproductions pour 32,1 0/0 et enfin, les graines étrangères, provenances d'Espagne, d'Italie, du Levant, etc., représentant 11,2 0/0 de l'approvisionnement total.

La culture de la soie est répandue, aux degrés les plus divers, dans vingt-un départements, la plupart situés dans la vallée du Rhône. Mais le Gard, l'Ardèche, la Drôme et la Vaucluse sont les seuls où elle s'exerce réellement sur une grande échelle ; ces quatre départements figurent pour les six septièmes dans la totalité des graines mises à éclosion et dans la récolte.

Cette dernière a atteint, en 1873 :

2,421,633 kil. cocons dans le Gard.
1,542,527 " " " l'Ardèche.
1,514,605 " " " la Drôme.
1,494,056 " " " la Vaucluse.

Les autres départements produisent beaucoup moins ; voici les plus importants :

Le Var a produit 373,157 kil.
Les Bouches-du-Rhône, 291,952 "
L'Hérault, 189,351 "
L'Isère, 163,906 "
La Lozère, 122,249 "
Les Basses-Alpes, 105,562 "
Les Alpes-Maritimes, 39,409 "

En somme, nous avons récolté, en 1873, 8,360,642 kil. ; nous avons récolté, en 1872, 9,871,116 kil., soit un million et demi de kil. de plus.

Le déficit de la dernière année a deux causes :

En premier lieu nous avons mis, comme on l'a vu, 72,000 onces de graines de moins à l'éclosion. De ce chef seulement, étant donné des conditions identiques à celles de 1872, nous aurions dû produire huit à neuf cent mille kilos de cocons de moins. De plus, on n'a pas oublié les circonstances défavorables au milieu desquelles les éducations se sont faites l'année dernière.

Les éclosions avaient réussi généralement, malgré la quantité moindre des semences les chambrées étaient pleines à peu près partout et se présentaient sous les meilleurs auspices, lorsqu'à la fin du mois d'avril un retour offensif du froid et de la pluie vint tout d'un coup en compromettre le résultat en abîmant une grande partie des mûriers. Ce fut l'affaire de deux nuits ; celles du 28 et du 29. La feuille insuffisante atteinte des prix à peine croyables dans quelques localités. Beaucoup de vers durent être sacrifiés. La brochure de la chambre syndicale des soies cite parmi les départements les plus maltraités : l'Isère où la perte moyenne des graines mises à incubation s'est élevée à 78 0/0, l'Ain avec une perte de 74 0/0, la Savoie, la Haute-Garonne ; dans l'Hérault, les pertes ont dépassé 53 0/0 ; elles ont atteint 48 0/0 dans l'Ardèche, 45 0/0 dans la Drôme, 38 0/0 dans le Gard.

Aussi le produit moyen des semences en cocons a-t-il été notablement inférieur : 11 kil. par once au lieu de 12 kil. 2 en 1872 ; soit 1 kil. environ par once à multiplier par 736,000 ; quantité de graines mises à éclosion. On arrive ainsi, en tenant compte de l'insuffisance des approvisionnements, au déficit de 1,500,000 kil. relevé par la dernière statistique pour la récolte de 1873 sur celle de 1872.

Ajoutons que 122,488 kil. de cocons ont été consacrés au graine, ce qui a réduit à 8,238,154 kil. la quantité de cocons réservés pour la filature, lesquels ont donné 549,000 kil. de soie grège au rendement moyen de 15 kil. à la bassine.

Aux beaux jours de la sériciculture, en 1851,

1852 et 1853, la France a produit de 20 à 22 millions de kil. de cocons ; les récoltes actuelles équivalaient donc à peu près aux deux cinquièmes de ce qu'elles étaient alors.

L'infirmité de notre production séricicole, qui nous est démontrée par la publication de la chambre syndicale des soies, n'est certainement pas un fait nouveau. Ses causes, personne ne les ignore, moins à Lyon que partout ailleurs ; tout le monde sait qu'une maladie, dont l'origine a déboué jusqu'à présent les observations les plus attentives, stérilise en partie chez nous et dans toute l'Europe les récoltes soyeuses. A ces causes générales, il faut cependant en ajouter une autre particulière à la France et dont on ne tient pas compte. Nous voulons parler de l'insuffisante quantité des semences mises à éclosion.

On estimait à un million d'onces environ, la quantité de graines mises à incubation en France dans les années prospères. Aujourd'hui leur produit est inférieur et nos sériciculteurs se contentent à sept ou huit cent mille onces. Comment être surpris de la faiblesse de nos récoltes soyeuses ?

Mais les graines n'engendrent pas d'elles-mêmes la soie ; il faut les élever, nourrir les vers auxquelles elles donnent naissance ; et, malheureusement un grand nombre de nos éducateurs du Midi découragés par des échecs répétés, ont laissé peu à peu l'industrie séricicole qui avait été si longtemps pour eux une source de richesse ; ils l'ont abandonnée à tout jamais en arrachant inconsidérément les mûriers pour s'adonner à d'autres cultures non moins aléatoires, comme celle de la vigne.

Ce qui a fait le déficit de l'année dernière, ce qui fera peut-être encore celui de cette année, c'est moins l'insuffisance des graines que celle des mûriers ; survienne une gelée qui retarde la végétation ou détruise une partie de la feuille et il faut sacrifier des chambrées entières, comme on l'a vu en 1873.

La maladie disparaîtrait-elle subitement comme par un coup de baguette magique, que nos récoltes ne pourraient atteindre de longtemps les chiffres 1852 et 1853. L'essentiel, la nourriture des vers ferait défaut. Les Italiens qui sont restés nos maîtres en sériciculture se sont bien gardés de nous imiter. Ils élèvent aujourd'hui, d'après les estimations de M. de Vecchi, 60 0/0 de plus de vers qu'il y a vingt ans, et c'est ainsi qu'ils ont relevé leurs dernières récoltes presque au niveau des plus prospères.

Si donc on veut sérieusement développer la production soyeuse de la France, il faut commencer par replanter les mûriers arrachés dans un moment de découragement. L'épidémie qui frappe depuis plusieurs années la sériciculture n'a pas été la première. L'histoire en a enregistré bien d'autres où le précieux insecte semblait devoir disparaître ; et cependant, le fleau passait, on voyait bientôt les éducations redevenir plus abondantes et plus riches qu'elles n'avaient jamais été. Celle qui, en 1816, 1817 et 1818, a réduit à 3 millions de kil. nos récoltes de cocons, a précédé les plus belles années de la sériciculture française.

La maladie actuelle, semblable à ses devancières, disparaîtra un jour. Elle est entrée déjà depuis plusieurs années dans une phase décroissante : de 5 millions 1/2 de kil. en 1865, notre production était remontée à 11 millions de kil. en 1871. Après de longues années d'épreuves, la sériciculture touche donc à des jours meilleurs ; mais l'insuffisance de nos plantations de mûriers restera longtemps encore un obstacle au relèvement de nos récoltes soyeuses.

CHRONIQUE

La gelée qui s'est produite dans la nuit du 6 mai paraît avoir eu, décidément, des conséquences graves dans les contrées vinicoles. Il est bien difficile de se rendre un compte exact des dommages causés, ils dépassent généralement et de beaucoup les prévisions des agriculteurs.

Toutefois, est-il que, si les plaines ont été cruellement éprouvées, les coteaux ont été partout généralement épargnés.

Il faudrait que les paysans se missent résolument à essayer des nuances artificielles.

Ce procédé, qui n'est pas coûteux, semble devoir donner d'excellents résultats.

Nous avons vu, quant à nous, dans les environs de Lyon, des propriétés absolument préservées par ces nuances artificielles, tandis que d'autres propriétés, situées à côté des premières, avaient été profondément ravagées.

C'est là qu'est probablement le salut des récoltes, et il importe que les propriétaires se persuadent bien de cette idée.

On est parvenu à détruire la pyrale à l'aide d'eau bouillante. On trouvera dans les nuages artificiels le moyen de préserver nos riches vignobles.

Les plaines beaujolaises, maconnaises et chalonnaises ont souffert cruellement.

Les vignobles sont dans une consternation d'autant plus grande que c'est la quatrième année que la gelée vient détruire leurs espérances, qui leur coûtent toute une année de soins et de travail.

Il est à présumer, heureusement, que la gelée ne se reproduira plus.

Le temps est redevenu normal. La température monte un peu.

Enfin, la pluie qui est tombée cette nuit fait espérer que la chaleur va revenir.

On nous écrit de Saint-Germain-au-Mont-d'Or que les bourgeons de vigne sont totalement détruits. Il ne reste pas plus de verdure dans la plaine qu'au milieu de l'hiver.

Les regrets sont très-grands, car la récolte donnait déjà beaucoup d'espérance.

Les blés continuent à être magnifiques. Depuis bien des années, on ne les avait vus si beaux. La pluie ne fera que les embellir encore.

Une dépêche de Roanne nous apprend que la gelée y a fait beaucoup de mal.

On écrit d'Ambrérieu : « Nos vignobles ont encore été assez maltraités par la gelée, surtout dans les parties basses ; les coteaux ont moins de mal. En somme, on aurait encore une année moyenne si la gelée s'en tenait là. »

ses, mais en tout cas, c'est fait pour dérouter bien des conjectures.

Voici un maire de l'ordre moral qui nous semble agir avec beaucoup de désinvolture et de sans-gêne à l'égard de la loi, et de ses administrés. M. le maire de Vaux a jugé bon, de sa propre autorité, de transférer le local de la mairie de Vaux au Perrion. Les considérations de l'arrêté de M. le maire sont à noter :

Considérant : 1^{er} qu'il existe au Perrion, dans le hameau communal où se tient l'école publique un local disponible et très bien approprié aux besoins du service communal ;

2^o Qu'aucune dépense ne sera imposée à la commune pour l'occupation ;

3^o Que ce local est plus à la portée du maire et du secrétaire de la mairie ;

4^o Qu'il n'offre aucun inconvénient pour les habitants de la commune.

Arrêtés : A dater de ce jour, la mairie de Vaux est transférée au Perrion, au-dessus de l'école communale.

L'arrêté de M. le maire a fait toute une révolution dans la commune. Dix conseillers municipaux sur quatorze ont protesté. Ils ont allégué que 1^o la maison du Perrion n'est pas communale ; que le déplacement ne peut être avantageux au maire, mais qu'il n'offre que peu d'avantages à un quart de la commune, n'en offre aucun à un autre quart et porte préjudice au reste du village. Enfin que l'arrêté est parfaitement illégal.

En effet, l'article 19, paragraphe 3, de la loi du 18 juillet 1837, met dans les attributions des conseils municipaux l'affectation des propriétés communales aux services publics ; or, assurément, le changement de siège de la mairie, même dans une propriété communale, rentre dans ses attributions.

Les archives de la commune de Vaux ne sont pas encore transférées dans le nouveau local. Espérons que les légitimes réclamations des habitants de Vaux feront revenir M. le maire sur sa détermination.

Car un maire de M. de Broglie a été nommé, non pour troubler l'ordre matériel et moral, mais pour le maintenir.

Le journal la *Démocratisation* annonce que le ministère public a interjeté appel contre l'acquiescement, par le tribunal correctionnel, de M. Polosse, un des prévenus de l'affaire du complot de Lyon.

Vous avez sans doute rencontré et remarqué plus d'une fois deux individus dont l'un offrait à l'autre une montre en or, et l'autre proposait de la lui vendre à un prix qui paraissait fort peu élevé.

La discussion s'engageait à voix haute, les passants s'arrêtaient, et si se trouvait par là quelque badaud qui se mêlait à la conversation et finissait par acheter la montre, sur le conseil d'un troisième personnage qui se disait horloger et qui s'engageait à racheter la montre avec bénéfice pour le premier acquéreur.

Le badaud, une fois en possession de l'objet, ne retrouvait plus, comme de juste, l'horloger ni le vendeur, et si, d'aventure, il faisait estimer la montre, il s'apercevait qu'elle ne valait que le dixième à peine du prix qu'il l'avait payée.

Autrement dit, le badaud avait été filouté.

Ce mode de procéder de certains escrocs est pour le moment très-employé et réussit presque toujours.

Mais il est arrivé dernièrement qu'un sieur Ferrier, qui avait été volé dans ces conditions-là sur la place Bellecour, a rencontré ces jours derniers le pseudo-horloger qui s'était fait le complice des escrocs.

Il l'a fait arrêter et traduire en police correctionnelle.

Cet individu, nommé François M..., a bien voulu essayer de nier, mais comme les souvenirs de Ferrier étaient fort précis, le tribunal se trouve suffisamment éclairé sur la moralité de cet homme, et à l'audience d'hier il l'a condamné à trois mois de prison.

Encore une affaire d'exercice illégal de la médecine.

Cette fois, c'est une dame D..., qui comparait devant le tribunal.

Quand nous disons qu'elle comparait, nous nous trompons.

Mme D... ne comparait pas.

Mais elle n'en sera pas moins obligée de payer 15 fr. d'amende pour avoir tenu un cabinet et donné des consultations à un certain nombre de malades qui avaient foi en elle.

Un Italien nommé Corsi, garçon d'hôtel, a été arrêté hier sous l'inculpation de vol d'une action de la compagnie d'Orléans au préjudice d'un voyageur de l'hôtel.

Les journaux de Paris nous apportent une douloureuse nouvelle, c'est celle de la mort du peintre Gleyre, frappé subitement tandis qu'il visitait l'exposition du palais Bourbon.

M. Gleyre n'était pas notre compatriote, il n'était même pas Français, il était Suisse, du canton de Vaud, mais il avait habité notre ville, y avait étudié son art, et il avait conservé de nombreuses attaches parmi nous. Il était en relation d'amitié avec tous nos artistes ; sa famille même, ou au moins une partie, habitait notre ville, et a donné son nom à une maison de commerce de détail bien connue.

Un célèbre ténor d'Opéra, reproduit par la lithographie et qui est un petit chef-d'œuvre de goût et de dessin, en est le portrait d'un des membres de cette famille.

Nous ne pouvons entreprendre ici une étude du talent de Gleyre, mais personne n'ignore la place si importante qu'il s'était faite dans les arts. Le débordement du réalisme qui envahit les arts plastiques depuis quelques années n'a rien enlevé à la réputation de ce maître d'un goût si délicat, d'une si grande pureté de dessin et toujours préoccupé du côté philosophique et poétique de la peinture. Gleyre restera comme un artiste à part, ne devant rien à son époque, qui n'a produit que peu de choses mais parfaites en leur genre. Il réfléchissait, cherchait longtemps, pénétrait d'un sentiment de la perfection qui ne l'abandonnait jamais.

Il ne lui a manqué qu'une certaine richesse de tempérament, une fougue native, que l'intelligence et l'étude ne donnent pas, pour le porter au premier rang.

Cette exécution, mince, ivoryée, polie, qui donne à ses tableaux de la froideur, malgré sa perfection et sa délicatesse, est bien l'exécution d'un chercheur, d'un philosophe. Gleyre n'était pas de ceux dont on a pu dire, comme de Courbet, qu'ils sont nés avec la belle peinture comme certains animaux trouvent les truffes.

Le meilleur tableau de Gleyre à notre avis est *Les Romains passant sous le joug*, qui se voit au musée de Lausanne. Dans cette page, l'artiste a voulu mettre toute une protestation patriotique, car ce sont ses ancêtres les Helvètes, qui ont passé les Romains sous le joug, au bord du Léman.

Ce tableau, d'une composition exquise, est véritablement admirable, et gagerait encore à être reproduit par la gravure, car Gleyre était des maîtres dont toutes les qualités sans exception peuvent passer dans une gravure.

La gravure même peut parfois presque don-

ner une plus haute idée de l'artiste que l'original, parce que le mince de l'exécution n'est pas.

Il est bien regrettable que le musée de Lyon ne possède rien de Gleyre, qui a d'ailleurs si peu produit. Espérons que la ville fera au moins l'acquisition d'un de ses dessins, qui, eux, sont le plus souvent des chefs-d'œuvre hors de prix.

Les amis et connaissances des familles GORD et CHARLES PAVEN qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Louis-Emanuel-André GORD, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu le samedi 9 mai courant, à 8 heures 3/4 précises.

Le convoi partira du domicile des parents du défunt, quai de Retz, 15, pour se rendre à l'église Saint-Donat et, de là, au cimetière de Loyasse.

Les amis et connaissances des familles RUFFER, GORD-RUFFER et GILLARD-RUFFER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Alphonse-Ferdinand RUFFER sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu samedi, 9 mai courant, à 1 heure 3/4 précises.

Le convoi partira du domicile des parents, place Morand, 12, pour se rendre au temple protestant, et, de là, au cimetière de Loyasse.

Les amis et connaissances des familles JARRY (Pierre), LATASSE (Louis), BEYLE, FIQUEUR, SEIGNE, URBAIN et CHAYOU, qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle

Marie-Louise JARRY, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu samedi 9 courant, à 9 h. 3/4 précises.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Tronchet, 8, pour se rendre à l'église de la Rédemption, et, de là, au cimetière de la Guillotière.

Un nouvel accident qui aurait pu devenir une véritable catastrophe est encore arrivé sur la ligne de Lyon.

Il est vraiment étrange, dit le *XIX^e Siècle*, que l'administration supérieure ne prenne aucune mesure sérieuse contre un état de choses aussi déplorable. Ce ne sont pas les avertissements qui lui manquent. Il ne se passe pour ainsi dire pas de semaine sans qu'un accident se produise sur le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, et la plupart de ces malheurs sont causés par le mauvais état du matériel ou du défaut de surveillance. On ne s'aventure sur cette ligne qu'en tremblant.

Mais pour aller de Paris à Marseille on ne se décide pas facilement à prendre la ligne d'Orléans et celle du Midi, où la sécurité est plus grande. Ce serait plus prudent, mais le voyage serait trop long et trop coûteux ; il faut donc, bon gré, malgré, affronter les convois de la ligne de Lyon, et celui qui y monte n'est jamais certain d'en descendre vivant.

L'accident de Saint-Raphaël n'a eu heureusement aucune conséquence grave, dit une note communiquée aux journaux par la compagnie.

Sur les dix voyageurs atteints, cinq ont déjà quitté la localité, les cinq autres vont aussi bien possible. Tout s'est borné à des contusions. Le seul blessé est le conducteur d'arrière du train de voyageurs, qui a eu le pouce coupé dans la portière de son fourgon.

VAR. — On lit dans le *Sémaphore* de Marseille : « Toujours des actes de rigueur contre la presse républicaine. Nous apprenons que la vente de l'*Égalité* vient d'être interdite à Toulon sur la voie publique et dans les dépôts. »

SÉRICICULTURE

Il se confirme que la gelée, qui a si cruellement éprouvé nos pays vignobles, a exercé peu d'influence sur les mûriers ; ces derniers se sont trouvés en grande partie préservés par l'état avancé de la végétation. Il est telles localités de l'Isère et de la Drôme surtout, Loriol, Crest, Clérieux, Chabeuil, Étoile, Livron, Bourgoin, Salaise entre autres, où les mûriers ont été plus fortement atteints. Mais, en général, le mal est très-restreint, et ne paraît pas de nature à exercer une influence sensible sur le résultat, la feuille restant assez abondante.

Le refroidissement persistant de la température retarde toutefois les éducations.

Les vers sont à la deuxième mue dans le Var, de la deuxième à la troisième dans le Vaucluse et le Gard, à la deuxième mue dans l'Ardeche et dans la Drôme ; à la première à la deuxième dans l'Isère.

La marche générale est satisfaisante, les vers opèrent régulièrement leurs transformations. Les cartons d'origine sont, de toutes nos semences, celles sur lesquelles on compte le plus. Les reproductions japonaises de Syrie et les graines indigènes n'inspirent pas beaucoup de confiance, on craint pour la quatrième mue.

En Italie la récolte se présente, jusqu'à présent, sous des auspices favorables.

Dans la Briançonne, la feuille très-abondante est en avance de plusieurs jours sur l'année dernière ; les éclosons n'ont donné lieu à aucune plainte, les vers suivent une marche régulière. Un vent très-froid qui s'est élevé a causé quelque inquiétude, mais le temps s'est remis au beau.

A Plaisance, le refroidissement de la température a contrarié quelques chambrées arrivées au seuil de la deuxième mue. Les éclosons se sont faites assez bien, malgré quelques plaintes. A Vicence, la matinée du 29 a causé des dommages de peu d'importance. A Brescia, la végétation est magnifique et d'une abondance telle qu'on ne l'avait pas vue depuis 1857 ; la quantité de graines mises à éclosion est plus considérable que l'année dernière. Les éclosons n'ont pas été très-réguliers, mais les cas de stérilité complète qui s'étaient produits assez nombreux en 1872 et 1873, sont presque inconnus cette année ; il y a donc une amélioration sensible. Les reproductions, comme de coutume, ont éclos mieux et plus promptement.

Dans la Toscane, les éclosons n'ont pas donné lieu à des plaintes sérieuses. Le temps froid des derniers jours inspire toutefois quelques inquiétudes.

Le dernier bulletin de l'Union des marchands de soie cite de nouveaux marchés de cocons à 4,75 et 5,10, prix fini. Dans la Lomelline, on signale un marché à 4,60, prix fini (livres papier).

En Espagne, le temps s'est remis au beau, et si l'on ne peut plus compter sur une récolte abondante, on espère du moins que la qualité des cocons sera bonne.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles GORD et CHARLES PAVEN qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Louis-Emanuel-André GORD, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu le samedi 9 mai courant, à 8 heures 3/4 précises.

Le convoi partira du domicile des parents du défunt, quai de Retz, 15, pour se rendre à l'église Saint-Donat et, de là, au cimetière de Loyasse.

Les amis et connaissances des familles RUFFER, GORD-RUFFER et GILLARD-RUFFER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Alphonse-Ferdinand RUFFER sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu samedi, 9 mai courant, à 1 heure 3/4 précises.

Le convoi partira du domicile des parents, place Morand, 12, pour se rendre au temple protestant, et, de là, au cimetière de Loyasse.

Les amis et connaissances des familles JARRY (Pierre), LATASSE (Louis), BEYLE, FIQUEUR, SEIGNE, URBAIN et CHAYOU, qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle

Marie-Louise JARRY, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu samedi 9 courant, à 9 h. 3/4 précises.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Tronchet, 8, pour se rendre à l'église de la Rédemption, et, de là, au cimetière de la Guillotière.

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance spéciale du *Journal de Lyon*.

7 mai.

Malgré les équivoques et les réticences des journaux officiels, je dois constater que le toast de M. le duc de Broglie au maréchal produit une bonne impression : on veut voir, on y voit la résolution enfin arrêtée de constituer dans un bref délai les pouvoirs du président de la République.

Je ne demande pas mieux que de prendre part d'impressions aussi rassurantes, mais l'attitude et, ce qui est plus grave, les renseignements des organes de l'extrême droite me laissent encore des doutes sur les véritables desseins du gouvernement.

L'Union dit que le duc de Broglie, en déposant les lois constitutionnelles, est décidé d'avance à ne pas demander l'urgence, croyant ainsi obtenir la neutralité de la droite, tout en faisant montre de vigueur contre elle.

L'Union engage ses amis à ne pas tomber dans le piège. L'Union persiste à dire que le ministère, afin de ménager la droite, dont l'appui lui est nécessaire, ne hâtera pas l'organisation du septennat.

Aussi le *Moniteur universel*, qui est un des organes du cabinet, croit que la droite légitimiste ne protestera pas contre le dépôt du projet de Chambre haute, mais s'efforcera d'en renvoyer la discussion le plus loin possible. Si cependant cette discussion s'ouvrait, la droite ne voterait la Chambre haute qu'à la condition de mettre à cette institution une

question monarchique.

Je vous ai déjà dit hier que le duc de Broglie gardait un silence absolu dans le projet de Chambre haute sur la transmission des pouvoirs. Cette concession suffirait-elle à la droite légitimiste ? Le *Moniteur universel* ne le pense pas ; il estime que le gouvernement n'aura de majorité sur aucune question constitutionnelle et il conclut, sans dire nettement toutefois, à la fatalité de la dissolution.

C'est justement cette éventualité qui pousse les journaux du centre droit à demander la mise à l'ordre du jour immédiate de la loi électorale ; on ne veut pas être pris au dépourvu. Quelques bons esprits du parti républicain ne seraient pas éloignés non plus de cette manière de voir. Pour moi, je persiste à penser que la dissolution sortira des lois constitutionnelles votées ou non votées, et qu'il faut commencer par là.

Je reconnais cependant que la loi électorale a des droits d'antériorité par cela même qu'elle est déjà déposée ; mais en tout cas, le gouvernement, s'il est sincère, devra demander l'urgence pour cette loi, de même que pour les lois constitutionnelles proprement dites.

On parle toujours des voyages du comte de Chambord en France. L'Ordre avait d'abord signalé son passage à Mâcon, et la *Presse*, de Vienne, bien placée pour être bien informée, annonçait son départ de Frohsdorf pour Bruxelles.

L'Union ne reproduit pas son démenti récent ; l'Union cite la nouvelle de l'Ordre sans la confirmer ni la démentir. Il nous apprend même que plusieurs députés légitimistes ont demandé au comte de Chambord de venir soit à Versailles, soit aux environs.

L'Union ne sait pas si le comte de Chambord se rendra aux désirs de ses partisans ; mais il nous en dit assez pour nous avertir que l'extrême droite n'a pas renoncé du tout à une nouvelle tentative de restauration.

On s'est, paraît-il, quelque peu ému à la Bourse de quelques documents publiés ces jours-ci et qui tendent à donner une certaine réalité à des bruits éventuels de guerre entre la France et l'Allemagne. C'est d'abord l'incident qui s'est produit à la Chambre des lords entre lord Russell et lord Derby ; puis une correspondance du *Times* relatant une conversation entre M. de Bismarck et Victor-Emmanuel.

Enfin, l'article de M. John Lemoine rapportant les deux faits et confirmant, dans le passé, plutôt que pour l'avenir, les renseignements du correspondant parisien du *Times*. Je vous avoue que je ne puis attacher beaucoup d'importance à ces divers incidents ; lord Derby a exprimé l'avis que l'Allemagne voulait conserver l'Alsace-Lorraine, et la France voulant

la reconquérir, une nouvelle guerre était inévitable ; mais il n'a pas dit qu'il y eût un danger prochain de voir troubler l'apais du monde par une éventualité de cette nature.

Quant au correspondant du *Times*, il est moins rassurant, mais il est aussi moins grave dans ses affirmations : le plan de campagne prusso-italienne contre la France a pu être dressé par M. de Bismarck, mais non en vue d'une application immédiate, que l'état de l'Allemagne et les sentiments de l'Italie ne comportaient guère. Deux faits doivent nous rassurer d'ailleurs contre une nouvelle guerre commençant par l'insurrection de Nice et de la Savoie.

D'abord c'est que la Savoie et Nice nous sont plus attachées que jamais, comme le prouve l'attitude et la composition même de la députation savoisiennne et l'élection de deux candidats nettement français dans les Alpes-Maritimes en juillet 1871, et plus récemment la manifestation du conseil général de ce dernier département après l'affaire Piccon. Quant à l'Italie, les journaux de ce pays qui sont les moins sympathiques à la France ont blâmé l'agression de M. Piccon et le seul qui l'ait approuvée, la *Riforma* de M. Crispi, vient de cesser sa publication.

Toutefois, M. John Lemoine affirme que nous avons réellement et récemment couru des dangers du côté de la Prusse. Il s'agit évidemment des difficultés occasionnées par l'affaire des évêques et qui avaient, comme vous le savez, provoqué une très-vive irritation à Berlin. M. de Bismarck comptait dans cette affaire sur le concours de l'Italie, qui est engagée, vis-à-vis du clergé, dans la même lutte que la Prusse, et sur la neutralité de l'Autriche qui est également en conflit avec la curie romaine.

On peut aussi rapprocher de tous ces incidents le passage à Berlin de l'empereur de Russie et l'accueil que lui font la cour et la presse prussiennes. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* chante une sorte de cantique à la gloire du czar, en rappelant ce qu'il a fait pour l'Allemagne en 1870, et elle ajoute que le prince Gortschakoff a eu une longue conférence avec le prince de Bismarck, ce qui donne à la visite du czar à l'empereur d'Allemagne un caractère diplomatique assez accentué.

Il faut prendre bonne note de ces renseignements, mais ne s'en effrayer : les alliances des grandes puissances ne peuvent servir en ce moment qu'au maintien de la paix, et la France n'a pas, pour le moment, à désirer autre chose.

Encore un suicide : M. Bergondi, député des Alpes maritimes, vient de se brûler la cervelle, on ne sait encore pour quel motif. Il avait été nommé en même temps que M. Piccon, et il faisait partie du même groupe parlementaire, c'est-à-dire des Mathieu-Bodet, Target, Lefèvre-Pontalis, etc.

Cependant, il était très-nettement partisan de l'organisation de la république, et je sais même que, quelque temps avant les campagnes de la fusion, pendant les vacances de 1873, il avait envoyé à un grand journal de Paris une lettre dans ce sens ; cette lettre ne fut pas publiée parce qu'elle commençait une série dont la longueur probable effraya la rédaction du journal dont il s'agit.

Voilà donc deux sièges à pourvoir dans le département des Alpes-Maritimes. C'est une occasion, pour la population niçoise, de protester contre son représentant M. Piccon ; mais c'est aussi une raison, pour les journaux qui parlent encore de l'incident que vous savez, probablement parce qu'ils n'ont rien de mieux à faire, c'est une raison, dis-je, pour qu'ils mettent dans leur polémique toutes les précautions et toute la délicatesse possibles.

Le *Bien public* a annoncé hier soir sa transformation par une lettre de M. Vrigault, qui se retire. La direction du journal passe à M. Rey, ancien représentant en 1848, qui se rattache, comme nuance d'opinion, à la gauche républicaine et qui avait rédigé, après le siège de Paris, une feuille républicaine modérée : la *Nation souveraine*. On dit que le rédacteur principal du nouveau *Bien public* serait M. Duvergier de Hauranne, le jeune député du Cher. On cite parmi les collaborateurs M. Littré et M. Athanase Coquerel ; ce dernier rallierait, espère-t-on, l'élément protestant libéral.

COMMISSION DE PERMANENCE
Séance du 7 mai 1874

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

M. de Mahy se propose d'interpeller le ministre de l'intérieur au sujet de la suppression de l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise. Il ne saurait être empêché d'exercer son droit d'adresser des questions aux ministres, malgré la date prochaine de la réunion de l'Assemblée.

M. le président fait observer qu'il serait plus convenable de porter ce débat devant la Chambre.

M. Ernest Picard annonce qu'il ne veut pas poser de question ; il rappelle toutefois que M. le ministre de l'intérieur ayant annoncé, dans la précédente séance, son intention de prescrire une enquête à propos de ce qui s'est passé au conseil général des Bouches-du-Rhône, il désire obtenir le complément de cette précédente réponse, savoir quel a été le résultat de l'enquête.

M. de Broglie, Depeyre et Baragnon sont introduits.

M. de Broglie rappelle ce qu'il a dit antérieurement à la commission. Il a reçu des renseignements, lesquels confirment pleinement ceux qu'il ont donnés à la commission.

M. Baragnon ajoute qu'étant à Marseille il s'est assuré qu'aucun couloir secret n'existait à la préfecture, par lequel le préfet aurait introduit les agents de l'autorité.

M. Picard et de Mahy demandent si le gouvernement compte déférer aux tribunaux les faits qui se sont passés au conseil général des Bouches-du-Rhône.

M. de Broglie et Depeyre répondent que l'enquête sera communiquée au parquet, qui statuera.

A l'interpellation de M. de Mahy sur la suppression de l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise, M. de Broglie répond que le gouvernement a été deux fois interpellé sur l'application de l'état de siège, et que deux fois l'Assemblée a approuvé le gouvernement par plus de 160 voix.

M. Picard insiste : n'ayant pas à examiner la question au point de vue de la législation, il se borne à déclarer qu'il ne trouve pas l'article incriminé répréhensible.

M. de Broglie répond qu'il ne pense pas que la commission veuille se transformer en jury.

M. Ducloux demande à quelle époque auront lieu les élections partielles des conseils généraux.

M. de Broglie répond que la question est délicate et qu'il ne saurait y répondre. Il ajoute, néanmoins, que la loi doit être étudiée afin de savoir à quelle époque expire le mandat des conseillers généraux en question.

Après quelques observations échangées à ce sujet entre MM. Lucet, Ducloux et de Tailland sur la question qui touche à la législation, la séance est levée.

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 7 mai, 40 h. 15 soir.

Bourse faible, peu d'affaires.

Sur le boulevard, l'emprunt a fait 94.40.

Le *Soir* publie une dépêche de Pau disant que don Carlos vient d'adresser à ses volontaires une proclamation se terminant ainsi :

« Ayez toujours confiance en Dieu et en moi ; ne vous découragez jamais. Nous entrerons à Bilbao, et nos drapeaux voleront triomphants de Vera à Cadix, partout où il faudra combattre la révolution et l'impitoyable. »

Plusieurs colonnes de l'armée du Nord viennent de partir pour la Biscaye.

Paris, 8 mai, 5 h. 20, m.

Hier, à la séance de la commission de permanence, M. de Broglie a dit que le gouvernement prépare la loi sur la presse. Il déposera le projet à la seconde séance de l'Assemblée.

Après la séance, M. Buffet a confirmé la démission de M. Piccon.

La Chambre criminelle de la cour de cassation a renvoyé aux chambres réunies de cette cour l'affaire de l'état de siège dans le département des Bouches-du-Rhône.

Londres, 7 mai.

Chambres des communes. — M. Bourke, répondant à M. Anderson, dit que le gouvernement désirent reprendre les relations avec le Mexique, recevra favorablement toutes les ouvertures du gouvernement mexicain à cet égard. Mais que de telles ouvertures n'ont pas été faites jusqu'à présent.

Berlin, 7 mai.

Le prince Hohenlohe partira demain pour se rendre à son poste à Paris. L'empereur Guillaume a rendu visite aujourd'hui à M. de Bismarck.

Rome, 7 mai.

La Chambre a approuvé l'impôt sur la fabrication des alcools et de la bière ; elle a approuvé ensuite le droit de statistique sur les marchandises importées ou exportées.

Barcelone, 7 mai.

Les colonnes réunies des brigadiers Esteban et Cirlot, revenant de Berga, ont dispersé hier les factions réunies commandées par don Alphonse.

Les pertes des carlistes sont nombreuses en morts, blessés et prisonniers.

Les troupes républicaines ont aussi éprouvé des pertes sensibles.

Bilbao, 7 mai.

Beaucoup de carlistes se sont présentés pour obtenir l'indulto.

Le maréchal Concha envoie des troupes pour occuper les ponts de la Biscaye.

Vienne, 7 mai.

La Chambre a voté le projet de landwer, et a rejeté la proposition tendant à l'établissement de cadres de cavalerie. La session du Reichstag est ajournée.

Rome, 7 mai.

Quelques journaux avaient parlé d'une démarche en vue du rachat du canal de Suez : on assure de la manière la plus positive que le gouvernement italien n'a reçu aucune communication à ce sujet.

Suez, 7 mai.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

ROBES	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PROTECTOR	ITALIE	BRÉSIL	CHINE	INDO-CHINE	YAPON	POIDS
49	Org.	11	13	11	1	1	5	3	2	4216
28	Tram.	12	3	3	1	1	9	1	3	1962
11	Grég.	1	1	1	1	1	3	2	3	760
2	Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Bob.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Lair.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
95		25	2	13	15	2	1	1	1	6388

ROBES	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PROTECTOR	ITALIE	BRÉSIL	CHINE	INDO-CHINE	YAPON	POIDS
4	Org.	1	1	1	1	1	1	1	1	11
8	Tram.	1	1	1	1	1	1	1	1	626
30	Grég.	1	1	1	1	1	1	1	1	1500
3	Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	2137
39		1	1	1	1	1	1	1	1	645
		1	1	1	1	1	1	1	1	197

Ballots conditionnés dep. le 1^{er} du mois. 645 g.
Ballots pesés depuis le 1^{er} du mois. 197 g.

SAINT-ETIENNE, 7 mai.

ROBES	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PROTECTOR	ITALIE	BRÉSIL	CHINE	INDO-CHINE	YAPON	POIDS
8	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	428 76
9	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	644 95
1	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	48 36
1	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1122 07
1	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1

ROBES	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PROTECTOR	ITALIE	BRÉSIL	CHINE	INDO-CHINE	YAPON	POIDS
7	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	253 55
18	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	254 16
1	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	48 38
1	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	256 09

ROBES	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PROTECTOR	ITALIE	BRÉSIL	CHINE	INDO-CHINE	YAPON	POIDS
3	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	185
3	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	262
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	447

AVIGNON, 7 mai.

ROBES	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PROTECTOR	ITALIE	BRÉSIL	CHINE	INDO-CHINE	YAPON	POIDS
1	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	55 84
1	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	64 91
1	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2		1	1	1	1	1	1	1	1	120 75

ROBES	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PROTECTOR	ITALIE	BRÉSIL	CHINE	INDO-CHINE	YAPON	POIDS
1	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	10 75
1	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	10 95
1	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1		1	1	1	1	1	1	1	1	10 95

ROBES	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PROTECTOR	ITALIE	BRÉSIL	CHINE	INDO-CHINE	YAPON	POIDS
1	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	20 060
1	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	15 066 90
1	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	35 966 90
1	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	37 565 15

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

THERMOMETRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima. à midi.	baromètre.	du ciel.	à 7 h. du m.
+8° 2/10	+13° 8/10	0.738	nuageux
Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse	0.00		
Sa température	+13		
Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse	0.00		
Sa température	+15		
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 30	0.00		
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 30	0.00		

SITUATION GÉNÉRALE
Temps calme sur les côtes d'Europe; le vent du N modéré se maintient sur l'Irlande et l'Angleterre.
Groenigues, Brest, vent modéré S-O ciel couvert, mer belle.
Valencia, Bayonne, vent modéré S-O et N-O, ciel très nuageux, mer peu agitée.
Livourne, Naples, Perpignan, vent faible variable, ciel très nuageux, mer belle.
Paris: température hier 6 h. matin + 4° 2/10, à midi + 12° 9/10, baromètre, 0.754.

A CÉDER une bonne clientèle de commissionnaire en soieries.

Ecrire franco, poste restante, initiales F. D. B. 2834

MAYER FILS, PÉDICURE & MANICURE, rue du Bal-d'Argent, 31, angle du quai de Retz, LYON. 2883

Le VIN de G. SEGUIN occupe le premier rang parmi les préparations de quinquina: c'est un puissant tonique, dit M. Bouchardat, professeur à la faculté de médecine de Paris.
Il est d'un précieux secours dans les convalescences, appauvrissement du sang, pertes d'appétit, digestions difficiles, etc. Il coupe les fièvres et en prévient le retour.
Exiger la signature **G. SEGUIN**. — Paris, ph^{ie} G. Seguin, 378, rue Saint-Honoré. 2582

Volontariat d'un an
Leçons particulières de latin, d'italien et de français, par M. Meyfrin, ex-professeur de l'Université, rue Saint-Jean, 64, Lyon.

ÉMISSION

de 30.000 obligations de la C^{ie} des CHEMINS DE FER DE LA VENDEE, à 235 fr. — Intérêt annuel: 15 fr. — Remboursement à 500 fr. — 1^{er} versement: 30 fr. — Garantie de l'Etat.
On souscrit sans frais chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon. 2946

ON DEMANDE une bonne ouvrière BROCHEUSE
S'adresser chez M. Tarnavski, rue Ferrandière, n° 6, au 3^{me}.

DOCTEUR MOURGUE
dentiste
15, rue de Lyon, 15
IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e GALLIOT, avoué à Lyon, quai de la Pêcherie, 11.

VENTE
aux enchères publiques en l'audience des créances du tribunal civil de première instance de Lyon, et en suite de renvoi, d'une grande et belle

MAISON
en voie de construction, située à Lyon, cours Morand, 46 et 48. Adjudication au samedi six juin mil huit cent soixante-quatre, à midi.
Mise à prix..... 150,000 fr. 2959

Etude de M^e DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

VENTE
par licitation devant le tribunal civil de Lyon, d'une

MAISON
située à Lyon, rue de la Poulillerie, 13, composée de trois étages et greniers.
Sa contenance est de 280 mètres.
Mise à prix..... 60,000 fr. Revenu..... 9,233 fr. 2959

Etude de M^e DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

VENTE
sur surenchère, par devant le tribunal civil de Lyon, d'une

D'UNE MAISON
située à Lyon, rue du Bourbonnais, 22, dans l'impasse, dépendant de la succession Oudot.
Mise à prix..... 1,200 fr. Revenu..... 400 fr. 2959

Etude de M^e DAMOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

VENTE
aux termes d'un jugement rendu par la première chambre du tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf avril mil huit cent soixante-quatre, enregistré, expédié, en forme exécutoire.

La dame Henriette Ribaud, veuve, en premières noces du sieur Joseph Puppert et épouse en secondes noces du sieur Gaspard Jaussaud, épicière, avec laquelle elle demeure à Lyon, rue Godofroy, 29; admette au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Lyon, du

quatre mars mil huit cent soixante-quatre, a été séparée quant aux biens d'avec ledit Gaspard Jaussaud, son mari, sus-qualifié et domicilié, et les parties renvoyées devant Me Lavitrou, notaire à Lyon, pour la liquidation de leurs droits; Me Bonjour, avoué près le tribunal civil de Lyon, a occupé dans l'instance pour la dame Jaussaud.

Pour extrait:
Signé: BONAOUR.

Etude de M^e JURON, notaire à Lyon.

A VENDRE
GRANDE PROPRIÉTÉ
SITUÉE SUR LES COMMUNES DE LIGNY ET DE SAINT-JULIEN DE JONZY, CANTON DE SÉMUR-EN-BRIONNAIS (SAÔNE-ET-LOIRE)
Elle ne forme qu'un seul tènement et est composée de DEUX DOMAINES, l'un appelé Grande Grange et l'autre Chanron. La contenance totale est de 82 hectares environ. S'adresser pour visiter les lieux, à M. LORETTON, fermier, qui demeure à la ferme de Chanron.
Et pour avoir tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e JURON, notaire, rue de la Barre, n° 1, dépositaire d'une copie du plan. 2933

A VENDRE
ROUTE DE SAINT-CYR (PRÈS LYON)
UNE BELLE
PROPRIÉTÉ
de la superficie approximative de 14 hectares, comprenant une grande maison d'habitation bourgeoise meublée.
Entrée en jouissance immédiate.
S'adresser à M. Louis COSTE, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7. 2799

A LOUER
de gré à gré, pour entrer en jouissance le quinze juillet prochain.
Celle usine, qui comprend deux moulins à broyer, deux presses fonctionnant au moyen de deux pompes hydrauliques d'une grande puissance, etc., possède de vastes magasins et un appartement de quatre pièces. — Elle est en pleine activité et très-achalandée.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M. DAVID, cours de Broches, 7. 2808

CHUTE D'EAU
PUISSANCE DE 8 MÈTRES
A VENDRE
DE GRÉ À GRÉ
propriété à toute industrie, force: 300 chevaux, volume d'eau constant en toute saison au centre de 3 hectares de terrains, avec constructions à usage de grandes forges, le tout en plaine, à 107 mètres de la voie et 500 de la gare de Ponscharras-sur-Bréda (Isère). Minerais abondants et des meilleurs pour aciers naturels. Abondance de bois et facilités de transports. Jouissance immédiate. (Pour les renseignements, s'adresser à M. Milan à Paris, 65, boulevard de la Chapelle, et pour visiter et traiter, à M. Vaché, anc. maire, à Barraux (Isère). 2778

CHUTE D'EAU
PUISSANCE DE 8 MÈTRES
A VENDRE
DE GRÉ À GRÉ
propriété à toute industrie, force: 300 chevaux, volume d'eau constant en toute saison au centre de 3 hectares de terrains, avec constructions à usage de grandes forges, le tout en plaine, à 107 mètres de la voie et 500 de la gare de Ponscharras-sur-Bréda (Isère). Minerais abondants et des meilleurs pour aciers naturels. Abondance de bois et facilités de transports. Jouissance immédiate. (Pour les renseignements, s'adresser à M. Milan à Paris, 65, boulevard de la Chapelle, et pour visiter et traiter, à M. Vaché, anc. maire, à Barraux (Isère). 2778

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 franc.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1875.
Le 65^e fascicule, MON à MOU, est en vente.

CHANGEMENT DE DOMICILE
WAGNER, rue Puits-Gaillot, est actuellement rue Sainte-Catherine, 5, Lyon.
Spécialité de vins fins et de vins de ménage. 2960

Tondeuses Archimédiennes
POUR PELOUSES
Adoptées par la Ville de Paris, fonctionnant tous les jours à l'Asile de l'Impératrice et au Trocadéro.
WILLIAMS ET C^{ie}
Inventeurs Fabricants, rue Caumartin, n° 4, PARIS. 2800

LE THÉ DU BON SAMARITAIN
EST LE MEILLEUR DES PURGATIFS
Entrepôt général: Pharm. BARNOUD, rue de Lyon, 3, LYON. 2886

A LOUER
A LA SAINT-JEAN
prochaine,
Rec de l'Hôtel-de-Ville
1^o UN ENTRE-SOL composé de trois pièces agencées avec caves;
2^o UN APPARTEMENT de six pièces fraîchement réparées, au 4^e, cave et grenier.
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

POMMADE AU GOUTON infallible contre les pellicules, les trois vilains de la chevelure, — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 francs. — Dépôt principal chez ASTIER, coiffeur, place de la Baleine, à Lyon, et chez tous les coiffeurs.

STORES PÉKIN
TISSU BOIS
Déposé. NOUVEAU GENRE
Offrant Éléance et Solidité.
GONNETANT, seul fabricant, 20, rue de Bourbon, à Lyon. 2835

M^{re} CHRÉTIEN
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — M^{re} Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assure à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de midi à quatre heures.
9, rue Bourbon, au 1^{er}, Lyon. 2386

A VENDRE

de suite **UN PRÉ** en bon rapport. Situé à Myonnais (chemin de fer des Dombes). Bon placement. S'adresser au bureau du journal.

AVIS
M. MASSON
avoué à Beaune
demande un
Bons Appointements.
2958

L'ESTOMAC
ET DES INTESTINS
Poudre et Pastilles hygiéniques, digestives et fortifiantes de Bonivent
Moyens sûrs de combattre les mauvaises digestions et leurs conséquences: les aigreurs, gastrites, gastralgies, dyspepsies, constipations, engorgements du foie; irritations du système nerveux, le mal de mer et, en temps d'épidémie, la cholémie et la choléra.
Dépôt général: pharm. BORI-VENT, rue Pailleur, 1, Lyon; à Paris, Pharmacie centrale, rue de la Harpe, 1, et dans toutes les pharm. de France et de l'étranger. — La boîte: 2 fr. — Envoi franco contre 2 fr. 25 en timbre-poste. 2966

MÉDAILLE D'OR
à l'Exposition de Lyon.

HÉMATOSINE
DE
Tabourin
Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf. D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.
Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.
(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1875.)
L'Hématosine, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable, elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.
L'Hématosine enrichit le sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhées, amenorrhées, maigreur excessive, faiblesse générale, convalescence, etc.
Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf. D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.
Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.
(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1875.)
L'Hématosine, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable, elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.
L'Hématosine enrichit le sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhées, amenorrhées, maigreur excessive, faiblesse générale, convalescence, etc.
Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf. D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.
Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.
(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1875.)
L'Hématosine, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable, elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.
L'Hématosine enrichit le sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhées, amenorrhées, maigreur excessive, faiblesse générale, convalescence, etc.
Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf. D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.
Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.
(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1875.)
L'Hématosine, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable, elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.
L'Hématosine enrichit le sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhées, amenorrhées, maigreur excessive, faiblesse générale, convalescence, etc.
Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf. D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.
Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.
(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1875.)
L'Hématosine, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable, elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.
L'Hématosine enrichit le sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhées, amenorrhées, maigreur excessive, faiblesse générale, convalescence, etc.
Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf. D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.
Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.
(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1875.)
L'Hématosine, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable, elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.
L'Hématosine enrichit le sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhées, amenorrhées, maigreur excessive, faiblesse générale, convalescence, etc.
Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf. D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.
Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.
(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1875.)
L'Hématosine, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable, elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.
L'Hématosine enrichit le sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhées, amenorrhées, maigreur excessive, faiblesse générale, convalescence, etc.
Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf. D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de ses